



**COMPTE-RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 14 janvier 2025**

Date de la convocation : **Mardi 7 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9		
Présents :	Pouvoir(s) :	Absent(s) excusé(s) :
- M. LAURENT Cyril, Maire - M. ROLLET Philippe, 1 <sup>er</sup> adjoint - BARCELONE Gaël - BECARD Denis - BOULIDAS Freddy - DELFORGE Antoine - JOLY Fabien - PARISOT Xavier	Néant	- BROCHOT Jean-Baptiste
Total :	Total :	Total :
<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Nombre de votants		
<b>8</b>		

**1 : Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur Freddy BOULIDAS** a été désigné secrétaire de séance.

**2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2024**

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal du précédent Conseil municipal du 3 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**VOTANTS**  
**08**

**POUR**  
**08**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**3 : Délibération relative au choix d'une entreprise pour le changement de la porte de cuisine de la salle des fêtes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les portes des bâtiments municipaux situés sur la place de la mairie ont été fracturées tout comme celle de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire présente les 2 offres reçues dans le cadre de cette consultation :

Entreprise	N° Devis	Montant HT	Montant TTC
Olivier BARRE	D24685	2.323,95 €	<b>2.451,77€</b>
ACM	974	1.634,00 €	<b>1.960,80 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir le devis présenté par l'entreprise ACM d'un montant total HT de 1.634,00€ soit 1.960,80 € TTC.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis retenu et d'informer l'assurance de la collectivité.

**VOTANTS**  
**08**

**POUR**  
**08**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

**4 : Délibération relative à l'adoption d'un plan de financement prévisionnel relatif aux travaux de rénovation et de consolidation du clocher de l'Eglise St Michel**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget communal,  
Vu la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),  
Vu le devis estimatif présenté,

Monsieur le Maire précise que cet étaielement intervient à la demande de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Marne qui est venue visiter l'église à sa demande. L'UDAP a alors préconisé l'étaielement d'urgence pour sécuriser les lieux avant d'entreprendre des travaux de rénovation plus conséquents.

Monsieur le Maire préconise d'engager la rénovation et consolidation du clocher en procédant en 2 étapes :

- Etape 1 : l'étaielement d'urgence
- Etape 2 : la rénovation et consolidation du clocher

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis relatif à l'étaielement du clocher de l'église St Michel de LES ESSARTS LE VICOMTE.

Le projet de travaux prévoit les interventions suivantes:

- Travaux préparatoires (protocole d'intervention, mise en œuvre d'un échafaudage de pied sous le clocher, hauteur 7.50m compris dépose
- Etaielement du clocher au niveau du tabouret (mise en œuvre de bastaing verticaux 8x23 triplé de part et d'autre des sommiers côté façade Ouest, boulonnage et serrage par coins pour blocage de la charge, mise en œuvre d'une croix de contreventement.

Monsieur le Maire indique que cette solution technique a reçu un avis favorable de la part de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Marne et a été jugée « viable » par courriel en date du 3 janvier 2025.

Monsieur le Maire présente également le plan de financement prévisionnel arrêté en vue de la réalisation de ce projet :

	CHARGES	RECETTES	
<b>A. ESTIMATIONS DES TRAVAUX (HT)</b>	<b>4 390,35</b>		
Sous-Total A	<b>4 390,35</b>		
<b>B. IMPREVUS ET DIVERS (5% des charges totales)</b>	-		
Sous-Total A+B	<b>4 390,35</b>		
<b>C. TVA (20%)</b>	<b>878,07</b>		
Sous-Total A+B+C	<b>5 268,42</b>		<b>Taux aide publ. HT</b>
<b>CO-FINANCEMENTS (sollicités)</b>		<b>2 634,00</b>	<b>60.00</b>
Région Grand Est (20%) - Subv. sollicitée		878,00	20.00
Département de la Marne (20%) - Subv. sollicitée		878,00	20.00
DETR (20%) - Subv. sollicitée		878,00	20.00
<b>AUTOFINANCEMENT</b>		<b>2 634,42</b>	
Fonds propres		<b>1 914,23</b>	

FCTVA (16,404%) - N+1		720.19
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 390,35</b>	<b>4 390,35</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 268,42</b>	<b>5 268,42</b>

Monsieur le Maire précise qu'un architecte du patrimoine va être missionné afin de chiffrer l'étape 2 consistant en la rénovation et la consolidation du clocher. Etant précisé que cette 2<sup>nd</sup>e étape est étroitement liée à l'étape 1 consistant en l'étalement d'urgence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** l'opération intitulée « *Rénovation et consolidation du clocher de l'Eglise St Michel* » s'articulant en deux étapes successives à savoir : l'étalement d'urgence du clocher (étape 1) et la consolidation et la rénovation du clocher (étape 2).

**ADOpte** le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire.

**DECIDE** de solliciter pour cette opération :

- L'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 20% du coût total HT des travaux soit 878 € ;
- L'aide du département de la Marne au titre de la solidarité territoriale à hauteur de 20% du coût total HT des travaux soit 878 €
- L'aide de la Région Grand Est à hauteur de 20% du montant total HT soit 878€

**PRECISE** qu'une campagne de mécénat sera levée avec la Fondation du Patrimoine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**VOTANTS**  
**08**

**POUR**  
**08**

**CONTRE**  
**0**

**ABSTENTION**  
**0**

#### 5: Questions diverses

- **Travaux de voirie rue de Bouchy et rue de la Gare:**

Monsieur le Maire précise qu'il a indiqué au SIEM qu'il était préférable de reporter les travaux d'enfouissement en l'absence de visibilité sur les travaux de voirie.

- **Commission des finances 2025 :**

Monsieur le Maire fait le point sur les investissements qui auront lieu courant 2025 à savoir :

Projets	Montant total TTC	Subventions
Plantation d'arbres	8.160,00 €	80%
Installation d'agréés sportifs dans le jardin Jules CLAINE		60%
Travaux d'étalement du clocher	5.268,42 €	40%

- **Mises aux normes assainissement :**

Monsieur le Maire précise que la communauté de communes (CCSSOM) va lancer une campagne très prochainement. Une réunion publique sera organisée au début de l'année 2025.

- **Travaux ENEDIS à la Paimbaudière :**

Monsieur le Maire indique qu'il a interpellé l'entreprise qui a réalisé les travaux d'installation d'un poste électrique. Les abords sont dans un état déplorable. Il a demandé à ce que le nécessaire soit fait pour rétablir la situation.

- **Plaque en hommage à Alain SOURDET :**

Monsieur le Maire indique être dans l'attente de devis pour la plaque qui sera installée dans l'église St Michel. Elle pourrait être installée au cours du printemps au moment du lancement de la nouvelle campagne de mécénat pour les travaux de l'église.

- **Rénovation croix de l'église St Michel :**

Le conseil municipal demande si la croix près de l'église va bientôt être réinstallée. Monsieur le Maire précise que cela sera le cas avant la fin du mois de janvier.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,  
**Freddy BOULIDAS**

Le Maire,  
**Cyril LAURENT.**